

1 Réparations  
aux Ecoles.

---

enfants et cultivateurs dans les régions envahies.  
Est d'avis de réduire les frais à payer pour le  
matériel, à la somme de 100<sup>fr</sup>.

Les réparations suivantes seront faites aux  
écoles pendant les vacances.

Entretien des murs de toutes les classes et  
accords nécessaires des peintures.

1 Réparations des appareils de chauffage  
Peintures des tableaux noirs.

1 Réparations aux croisées et portes.

Salle des conférences

Le Conseil autorise M. le Maire à faire procéder  
à la réfection du mur du pignon de cette salle.

1 Repus hebdomadaire  
Pompes funèbres.

---

En raison des inconvénients qui pour-  
raient en résulter, le Conseil est d'avis de ne  
pas apporter une dérogation à la loi du  
13 juillet 1906 concernant les employés des  
Pompes funèbres.

Église de Paris. Émours.

---

M. le Maire expose que l'état de  
guerre ayant cessé, il semble que le moment  
soit venu de rétablir la voie du chemin  
de fer dans son état normal, et pro-  
suite, de mettre fin à un état de chose  
préjudiciable aux populations de nos  
villes par cette ligne

Le Conseil.

Est d'avis, à l'unanimité, de solliciter  
de la Compagnie d'Orléans le rétablisse-  
ment de la voie double sur le tronçon  
de ligne compris entre les stations  
de La Faissonne à Saint-Jermy.

1 Bains douches.

---

M. le Maire donne lecture au Conseil  
d'une proposition faite par une société, ayant  
son siège, Rue Chéron N° 6 à Paris, pour l'éta-  
blissement de bains douches.

Le Conseil considérant que la Commune ne dis-  
pose pas des fonds relativement élevés pour la  
création d'établissements de ce genre, et de plus  
l'hospice d'Orsay possédant une salle de bains  
destinée au public.

Est d'avis de ne pas donner une suite favorable  
à cette demande.

Commission pour la fixation du prix des denrées

En conformité de la circulaire préfectorale en date du 19 août, présent mois, le Conseil d'ing. les Membres chargés de la tarification des denrées.

De la coopération: M. M. Ferré

Deux commerçants: M. M. Simon épiciers Etie Buchet

Deux ouvriers: M. M. Neulas père maçon Galand Eupold, serrurier

Traitement du Secrétaire Adjoint

Le Conseil décide d'allouer à M. Godin, Secrétaire Adjoint, une allocation de 10 francs mois, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1919, soit 60 francs qui, sera prise sur les fonds libres de l'exercice courant et de porter son traitement mensuel en 1920 à 70 francs.

Plaques dans la Mairie.

En vue de perpétuer à la postérité les noms des Enfants d'Orsay, morts pour la France, le Conseil décide de faire apposer deux plaques de marbre, sur les murs de la Salle de la Mairie, Cote, à cet effet, la somme de 3500 francs, à prélever sur l'approbation préfectorale, sur les fonds libres de l'exercice courant.

Assistance aux Vieillards.

M. Bec Henri Clément Sidore jardinier né le 31 janvier 1850, à St Evreuil, Orne, se trouvant dans l'impossibilité de travailler, est admis en 1<sup>re</sup> partie.

Assistance aux femmes en couches

Mlle Georgette Brevier, née au Val St Germain Seine-et-Oise, sans ressources, ayant une dizaine de recours à Orsay. Admise en 1<sup>re</sup> partie.

Assistance aux familles nombreuses

M. Jucastel déjà admise, a eu son nouvel enfant; sa situation n'ait pas changée l'octroi à l'allocation mensuelle.

Citation.

Est cité à l'ordre du 1<sup>er</sup> Rég. d'Inf. Coloniale, Traversau Athanasie Corporal. Commandant la patrouille de pointe lors de l'attaque d'un village, le 7 Oct. 1918, a montré beaucoup de courage, et d'entrain, en se portant très en avant, malgré un feu violent de Mitrailleuses.

Après lecture faite, les Membres présents ont désigné. L'inspecteur de Giverny, Vojeck B. de la Roche Leger et autres.

# Séance du 13 Septembre 1919.

## Convocations.

Du mardi 9 Septembre 1919.  
 Convocation du Conseil municipal, pour le  
 Samedi 13 Septembre, à 8 heures du soir,  
 pour délibérer sur les affaires portées à  
 l'ordre du jour.  
 Le Maire.  
 abonne

Le samedi 13 septembre, le samedi  
 13 Septembre, à 8 heures du soir, les Mem-  
 bres composant le Conseil municipal  
 de Casary, se sont réunis à la Mairie,  
 sous la présidence de M. E. Apostolle,  
 Maire.

Étaient présents: M. M. E. Apostolle Maire,  
 Charton, Egros Adrien, Bisson, Jégoire  
 Croisé, Girard et Joyelle.

Étaient absents: M. M. Olivier excusé, Ecoux  
 Druet, Racary, Feltier, Paroque et Agamau  
 Paul démissionnaire.

M. Bisson est désigné, pour remplir les  
 fonctions de secrétaire et le procès verbal de la  
 dernière séance, est lu et adopté sans observations.

Engagement  
 du Directeur de l'école.

Le conseil en raison de l'augmentation  
 du prix des loyers de Maison, dans la com-  
 mune, est d'avis d'allouer une indemnité  
 de logement au Directeur de l'école de  
 Casary de 1000 \$ par an, soit une somme  
 supplémentaire de 125 \$ pour le 4<sup>e</sup> trimestre  
 de 1919, à prélever sur les fonds libres de l'ex-  
 ercice courant. Ce crédit noté au Budget

Plagues  
 commémoratives  
 en Marbre.

montant que de 125 \$, pour la durée de ce trimestre  
 M. M. Colin Architecte et Girard conseiller  
 municipal sont chargés d'en faire l'acquisition  
 et de faire honorer la mémoire des enfants d'Orsay  
 morts pour la France, deux plaques de marbre  
 seront apposées sur les murs de la salle de la  
 Mairie.

Diverses dispositions adoptées:  
Le grade sera indiqué sur les plaques: Vote pour 5  
voix, contre 2.

Deux dates seront indiquées, celle de la naissance  
et celle du décès. Adopté à l'unanimité.

L'inscription se fera par ordre de décès. Adopté  
à l'unanimité.

Frais de lessivage  
des classes.

En vue d'assainir les locaux, scolaires,  
le Conseil décide de faire procéder au lessi-  
vage, Vote, à cet effet, la somme de mille  
francs, à prélever, sauf approbation préfec-  
torale, sur les fonds libres de l'exercice 1919.

Indemnité pour  
le cantonnement des  
troupes.

Le Conseil désigne M. M. Olivier, Girard  
Gégoire, Envoque et Nizelle, pour faire  
la répartition de la somme de 3.502<sup>fr</sup> 91. entre  
les habitants, à titre d'indemnité pour frais  
de cantonnement des troupes.

Sollicite de l'Administration supérieure,  
l'autorisation de prélever de ladite somme  
celles avancées par la Commune, provenant  
de frais occasionnés par le cantonnement  
des troupes et dont le détail suit:

Simon épicier { 164 litres à 2<sup>fr</sup> 50 = 410<sup>fr</sup> 414<sup>fr</sup> 80  
de pétrole  
6 litres à 0<sup>fr</sup> 80 = 4<sup>fr</sup> 80

Sandres cultivateur 70 qx 68 de bois à 2<sup>fr</sup> ... 141<sup>fr</sup> 75

Erroué M<sup>r</sup> de Bois 25 qx à 4<sup>fr</sup> ... 102<sup>fr</sup> 00

Total ... 1576<sup>fr</sup> 55

Reclamation  
Yvon.

Il est fait lecture d'une réclamation  
formulée par M. Yvon, Marchand de vins  
N<sup>o</sup> 31 Dubreuil, à Casac. Le Conseil décide  
de faire boucher la bouche d'égoût en question,  
afin que les eaux s'écoulent dans le caniveau  
de la route. Celui-ci devra, pour l'hygiène,  
établir des urinoirs et une fosse étanche.

Police d'abonnement  
Sud. Surnière.

M. le Maire présente au Conseil une  
police d'abonnement, en date du 2 Sept.  
1919, contenant les clauses diverses pour  
l'éclairage à l'électricité de la salle de  
répétitions de la fanfare. Le Conseil

Le traitement

des employés municipaux

l'approuve dans tout son ensemble.

M. le Maire communique au Conseil la circulaire préfectorale en date du 12 Septembre dernier relative au traitement des Secrétaires de la Mairie et des employés municipaux. Les améliorations apportées aux traitements des dévoués et journaliers sont les suivantes :

|                            | 1914           | 1919            |
|----------------------------|----------------|-----------------|
| Secrétaire de la Mairie    | 7 <sup>+</sup> | 10 <sup>+</sup> |
| Cantonniers                | 4 <sup>+</sup> | 7 <sup>85</sup> |
| Garde - Champêtre          | 5 <sup>+</sup> | 7 <sup>50</sup> |
| Aide de l'école maternelle | 2 <sup>+</sup> | 2 <sup>25</sup> |

Le Conseil ne voit pas d'inconvénient à ce que ces augmentations aient été acceptées par les intéressés.

Fait et délibéré en séance, à la Mairie d'Essey, les jours et heures ci-dessus

à la suite de  
 R. Chateau-Leyron

Session de Novembre  
 1919

Convocation.

Le samedi 22 Novembre 1919.

Convocation du Conseil municipal, pour le Jeudi 27 Novembre à 8 heures du soir, à la Mairie, pour la tenue de la session de Novembre.

Le Maire.  
 à la suite de

L'an mil neuf cent dix-neuf, le 24 Novembre, à 8 heures du soir, les Membres composant le Conseil municipal d'Essey, se sont réunis à la Mairie, pour

la présidence de M. Epoustolle Maire.  
 Etaient présents M. M. Epoustolle, Charton,  
 Lecros, Olivier, Bisson -  
 Etaient absents: M. M. Lecœur, Grégoire  
 Girard, Moyelle, Dreuca, Macaire, Emile  
 Feltier Camille, Euroque et Paul Agassum  
 démissionnaire.

Apprentissage  
 gratuit -

M. le Maire rappelle au Conseil qu'aux  
 termes de l'art. 7 du testament de M.  
 Lechange, le Conseil doit émettre un  
 vote pour la désignation d'enfants  
 de familles pauvres, à admettre, à  
 l'apprentissage gratuit.

Le Conseil, après avoir entendu la  
 lecture de cet article, en vertu du-  
 quel une somme de 125<sup>fr</sup>, est destinée  
 à payer chaque année, l'appren-  
 tissage d'une jeune fille, et d'une  
 somme de deux cents francs, tous les  
 deux ans, pour le payement l'appren-  
 tissage d'un garçon.

Sur la liste des inscriptions reçues  
 et portant le nom de  
 Carracher Marguerite, née le 8 juillet 1905

Propositions  
 pour les Répartiteurs

Vote:  
 A l'unanimité, Carracher Marguerite  
 est désignée pour l'apprentissage gratuit.

Sur la loi sur l'organisation muni-  
 cipale, portant, article 61, que le  
 Conseil municipal dresse chaque année  
 une liste contenant un nombre de  
 noms double de celui des Réparti-  
 teurs, à nommer.

Citulaires.

De la Commune.

M. M. Olivier, Girard, Génétain, Grégoire  
Dreux Colvard, Agassant Saul tous pro-  
prietaires  
Suppléants.

De la Commune.

M. M. Souffray, Hernier, Paroisse Alexis  
Vasgevis Charles, Charton Legros, Eriehere  
Eugène tous propriétaires  
Citulaires hors la Commune.

M. M. Echancier à Salaiseau, Guillemin  
Eliéophile, à Salaiseau, Huc Saul, fermier  
à Gif, Sapote cultivateur à Villejume  
Suppléants hors la Commune.

M. M. Hesté cultivateur à St Jean de Beau-  
regard, Eugène Coues cultivateur à Bures,  
Moutier cultivateur à Villebore  
le Commandant Beauvais propriétaire à  
Bures.

Le Conseil approuve les changements  
apportés par la Commission d'assis-  
tance à la liste du service médical  
gratuit de 1919.

Service  
médical gratuit

à ajouter

à retrancher

|                  |    |                       |
|------------------|----|-----------------------|
| Enfant Annasson  | 27 | - Guérin Cécile       |
| f. Jouanneau     | 34 | - Enfant Houël        |
| Comme Jubin      | 43 | - Miergues Marguerite |
| Enfant Solière   | 56 | - Soubrillard Fern.   |
| Enfant P. Robert |    |                       |
| Delle Crottier   |    |                       |

Etrennes  
du facteur.

Le Conseil décide d'allouer 10<sup>fr</sup> d'étrennes  
au facteur qui dessert la Mairie, cette  
somme sera mandatée sur le crédit  
des dépenses imprimées du Budget  
primitif en cours.

Achat  
de chaussures pour raison des circonstances actuelles,  
les enfants des écoles il y a une forte majoration sur les

prix des chaussures achetées tous les ans, pour les enfants des écoles, et que par voie de conséquence, le crédit voté sur le Budget est insuffisant.

Le Conseil.

Considérant que cette dépense est urgente et indispensable

Vote à cet effet, une somme de Cinq cents francs, destinée à couvrir les frais d'achat des chaussures dont il s'agit.

Indemnité pour le cantonnement des troupes.

M. le Maire expose au Conseil que l'Intendant militaire a alloué à la Commune une somme de 3.502<sup>91</sup> à titre d'indemnité aux habitants, pour frais de Cantonnements des troupes.

Le Conseil.

Considérant que lors des Cantonnements des troupes, les fournitures de paille ont été à la charge de la Commune et se sont élevées, en 1944 à 874<sup>82</sup> et en 1945 à une somme de --- 874<sup>82</sup>

Sollicite, de l'Administration supérieure, l'autorisation de prélever de ladite somme, celle de 874<sup>82</sup>, provenant de fournitures de paille faites par la Commune, pour le cantonnement des troupes.

Enfants Gicquel

Le Conseil ajourne la décision à prendre sur ce sujet.

Comptes présentés par M. Olivier

Le Conseil approuve les comptes présentés par M. Olivier, conseiller municipal, relatifs à sa gestion et achat et de vente de charbon et de bois pendant les hostilités.

Aide de l'école maternelle

Le Conseil décide de porter le traitement mensuel de M<sup>me</sup> Jeanne Carlier, Aide à l'école maternelle, de 60<sup>00</sup> à 90<sup>00</sup>

Cette augmentation de traitement aura pour effet, à partir du 1<sup>er</sup> Décembre prochain.

Réclamation de M. Sandres.

Il est donné connaissance de la réclamation

de M. Sandres, propriétaire, Avenue Saint Eloi à Orsay, au sujet d'un dégrèvement de vidanges établi près de son terrain Cimetière. En raison du peu de Membres présents à la séance, la décision à prendre, à ce sujet, est ajournée. Actes est donné à M. le Maire sur les communications suivantes. 1: Lettre de remerciements de M. Huret. 2: Circulaire préfectorale relative au chômage 3: Réponse à la demande du Conseil, en date du 24 Juin 1919 sollicitant le rétablissement de la 2<sup>e</sup> prié entre Saligny et Saint Jérémy.

Diverses communications

Assistance aux femmes en couches

Le Conseil donne un avis favorable aux demandes de M. M<sup>rs</sup> Broome, Herminville, Pillondeau, Face, et les admet en 3<sup>e</sup> partie.

Citation

5<sup>e</sup> Escadron. Colonel Renard commandant le 205<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>te</sup>. Cité à l'ordre du Régiment à Berton Henri, soldat de la C. M. N<sup>o</sup> 4938.

Le front de puis le début de la campagne a assisté à toutes les opérations auxquelles le Régiment a pris part, et s'est fait remarquer dans les combats de Juin 1918, en assurant le ravitaillement en vires et en munitions de sa compagnie, sous les plus violents bombardements. Cinq années, le 27 Juin 1918. Signé Renard.

*[Signature]*  
P. Chostou Dupon

Procès-verbal de l'installation du Conseil municipal et de l'élection du Maire et de l'Adjoint

L'an mil neuf cent dix neuf, le 10 Décembre, à 9 heures du matin, les Membres du Conseil municipal de la Commune d'Orsay proclamés par le Bureau électoral

à la suite des opérations des 30 Novembre  
et 7 Décembre 1919, se sont réunis dans  
la salle de la Mairie, sur la convocation  
qui leur a été adressée par le Maire, confor-  
mément aux articles 48 et 77, de la loi du  
5 Avril 1884.

Etaient présents M. M. les Conseillers  
municipaux.

- |                    |                     |
|--------------------|---------------------|
| 1. Dreux Edouard   | 9. Buisson Victor   |
| 2. Formé Eugène    | 10. Feltier Camille |
| 3. Grégoire Léon   | 11. Escande Alexis  |
| 4. Comar Fernand   | 12. Erouvé Ernest   |
| 5. Seroux François | 13. Charton-Segues  |
| 6. Lorne Eugène    | 14. Galand Eugène   |
| 7. Ericheur Denise | 15. Dolais Jules    |
| 8. Courtin Félix   | 16. Colin Alfred    |

Absent M. "

La séance a été ouverte sous la présidence  
de M. Charton-Segues, qui a prescrite l'appel  
nominal et donné lecture des résultats  
constatés aux procès-verbaux des élections  
et a déclaré installés M. M. Dreux Formé  
Grégoire, Comar, Seroux, Lorne, Ericheur  
Courtin, Buisson, Feltier, Escande,  
Erouvé, Charton-Segues, Galand, Dolais  
et Colin.

dans leurs fonctions de conseillers muni-  
cipaux.

M. Buisson, le plus âgé des  
Membres du Conseil, a pris ensuite la pré-  
sidence.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire,  
M. Erouvé Ernest

Election du Maire.

1<sup>er</sup> Tour de scrutin.

Le Président, après avoir donné lecture  
des art. 76, 77 et 80 de la loi du 5 Avril 1884,



# Election de l'Adjoint.

A été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Lorne élu Maire, à l'élection d'un Adjoint. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| Nombre de bulletins dans l'urne | 16 |
| A déduire, bulletins blancs etc | 1  |
| Reste pour les suffrages        | 15 |
| Majorité absolue                | 8  |
| M. Charton-Egros                | 8  |
| M. Dreu                         | 5  |
| M. Curtin                       | 2  |
| M.                              |    |
| M.                              |    |

M. Charton-Egros ayant obtenu la majorité absolue, des suffrages a été proclamé Adjoint.  
2<sup>e</sup> Urne de scrutin.

Le second tour a donné les résultats suivants:

Ont obtenu:

M.  
M. 4  
M.  
M.

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Nombre de bulletins         |  |
| A déduire: bulletins blancs |  |
| Reste pour les suffrages    |  |
| Majorité absolue            |  |
| M.                          | ayant obtenu la majorité absolue, des suffrages, a été proclamé Adjoint. |

3<sup>e</sup> Urne de scrutin.

Le troisième tour de scrutin, a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

Ont obtenu

M. [unclear] ayant obtenu la pluralité des voix, a été proclamé Adjoint  
Observations et réclamations.

Et ont signé les Membres présents.

Le doyen d'âge du Conseil

Buisson

Le Secrétaire

Le Maire  
L. [unclear]

L. [unclear]

Les Membres du Conseil

B. Christan  
L. [unclear]  
L. [unclear]  
Buisson  
E. Galard  
J. Dolac  
L. [unclear]  
L. [unclear]  
L. [unclear]  
L. [unclear]  
L. [unclear]  
L. [unclear]

Le Conseil rentre en séance, pour la nomination des Membres des diverses commissions qui doivent exercer pendant la durée de leur mandat

Commission de  
L. Gaspice

Ont obtenu M. Dreux - - - - - 12 voix  
M. Colin - - - - - 9 -  
M. Grichoux - - - - - 7 -  
M. Guande - - - - - 2 -  
M. Seru - - - - - 1 -  
M. Comar - - - - - 1 -

M. M. Dreux et Colin sont élus

Bureau de Bienfaisance  
 Ont obtenu M. Galand - - - - 16 voix  
 M. Seroux - - - - 12 -  
 M. Grégoire - - - - 3 -  
 M. Ericheux - - - - 1 -  
 M. " - - - - -

Commission scolaire  
 M. M. Galand et Seroux, sont élus  
 Ont obtenu M. Ericheux 16 voix  
 M. Comar - - - - 15 -  
 Dreu - - - - 15 -  
 Formé - - - - 1 -  
 Dolais - - - - 1 -  
 Curtin - - - - 1 -  
 M. Seroux

Commission des Retraites ouvrières  
 Employeurs M. M. Ericheux, Escande, Dreu, Comar, Grégoire sont élus  
 Employés

Chemins -  
 Suppléant M. Racary Henri Vitruve, Galand  
 Suppléant M. Jussaume Ad. Suppléant Roggen  
 M. M. Feltier, Curtin, Buisson, Galand  
 Ericheux et Escande.  
 Fêtes M. M. Seroux, Enoué, Formé, Grégoire.

Travaux d'éclairage M. M. Dreu, Grégoire, Colin, Galand,  
 Dolais, Formé.

Finances Comar, Dreu, Enoué, Formé, Buisson,  
 Dolais.

Hygiène et logements insalubres M. M. André, Delat, Saupé, Chouvenin  
 Mousseaux, Jolly, Colin, Comar, Formé.  
 Ericheux.

Sapeurs. Sompiers M. M. Enoué, Grégoire, Curtin, Seroux

Caisse des Ecoles et Cantine M. M. Buisson, Formé, Dreu, Souffray  
 Memier, Breton, Olivier-Girard Sautour

Engagements militaires M. M. Curtin, Ericheux, Seroux,  
 Escande, Galand et Grégoire

Ravitaillement M. M. Formé, Ericheux, Olivier,  
 fixation des prix Dreu, Curtin, Seroux.

Caisse d'épargne M. M. Chiriot, Charton Lepes, Souffray,  
 Racary Henri, Olivier, Dreu, Grégoire,  
 Génétain, Laroque Alexis, Noyelle, Lecoq, Girard



sous la présidence de M. [?]  
Étaient présents M. M. les Conseillers municipaux

- |                    |                     |
|--------------------|---------------------|
| 1. Dreux Edouard   | 9. Buisson Victor   |
| 2. Formé Eugène    | 10. Feltier Camille |
| 3. Grégoire Léon   | 11. Escande Allen   |
| 4. Comar Edouard   | 12. Grouvé Louis    |
| 5. Seroux François | 13. Charton Georges |
| 6. Sorne Eugène    | 14. Galand Eugène   |
| 7. Crichaux Désiré | 15. Follis Jules    |
| 8. Cartier Félix   | 16. Colin Alfred    |

Absents M. M.

Le Conseil a élu pour Secrétaire M. Grouvé

### Elections des délégués.

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Il a ensuite invité le Conseil, à procéder, sans débat, au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 3 Délégués.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Secrétaire son bulletin de vote, écrit sur papier blanc le dépouillement du vote a commencé à 2 heures, il a donné les résultats ci-après

|  |    |
|--|----|
| Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne - 16 |    |
| A déduire, bulletins blancs etc - - - -      | 4  |
| Reste pour les suffrages                     | 12 |
| Majorité absolue                             | 9  |

|                   |                    |
|-------------------|--------------------|
| Ont obtenu        |                    |
| M. Sorne 9 voix   | M. Escande 3 voix  |
| M. Dreux 9 voix   | M. Crichaux 2 voix |
| M. Grouvé 10 voix | M. Colin 1 voix    |
| M. Formé 7 voix   | M.                 |
| M. Seroux 7 voix  | M.                 |

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués.

- M. Sorne Eugène
- M. Dreux Edouard
- M. Grouvé Louis

2<sup>me</sup> tour de scrutin.

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne  
 A déduire, Bulletins blancs etc - - - - -  
 Reste pour les suffrages - - - - -  
 Majorité absolue - - - - -

Ont obtenu:

|    |   |    |   |
|----|---|----|---|
| M. |   | M. |   |
| M. |   | M. |   |
| M. | 4 | M. | 4 |
| M. |   | M. |   |
| M. |   | M. |   |

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués

|    |  |    |
|----|--|----|
| M. |  | M. |
| M. |  | M. |
| M. |  | M. |
| M. |  | M. |
| M. |  | M. |

3<sup>e</sup> tour de scrutin.

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne  
 A déduire Bulletins blancs etc - - - - -

Ont été proclamés élus, comme ayant réuni la majorité relative.

|    |   |
|----|---|
| M. |   |
| M. | 4 |
| M. |   |

Election d'un Suppléant.

1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection d'un Suppléant.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 16  
 A déduire Bulletins blancs etc - - - - -  
 Reste pour les suffrages 16

Majorité absolue - - - - -

Ont obtenu :

|                   |    |
|-------------------|----|
| M. Comar Lion 9   | M. |
| M. Formé Eugène 7 | M. |
| M.                | M. |
| M.                | M. |
| M.                | M. |

et obtenu la majorité absolue et proclamé suppléant

M. Comar Lion

2<sup>e</sup> tour de scrutin

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne  
et déduire Bulletins blancs etc

Reste - - -

Majorité absolue - - - - -

Ont obtenu :

|      |      |
|------|------|
| M.   | M.   |
| M. 9 | M. 9 |
| M.   | M.   |
| M.   | M.   |

et obtenu la majorité absolue et proclamé suppléant

M.

3<sup>e</sup> tour de scrutin

Bulletins trouvés dans l'urne  
Bulletins blancs etc

Ont obtenu :

|    |    |
|----|----|
| M. | M. |
| M. | M. |
| M. |    |

et a été proclamé élu suppléant

Observations et réclamations

Et ont signé les Membres présents :

Le Président  
sur  
E. Faure

Les Membres du Conseil

B. Charbon Luyss Courton

Le Secrétaire  
L. Vauvray

houlboud

Le. Brochet

A. Lohj  
Dolain  
Buisson & Galardi

Séance du 29 Décembre 1919.

Convocations -

Du mercredi 24 Décembre 1919.

Convocation du Conseil municipal, pour le lundi 29 Décembre, à 8 heures du soir, à la Mairie, pour délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire  
E. Fournier

Le samedi neuf cent dix-neuf, le 29 Décembre, à 8 heures du soir, les Membres composant le Conseil municipal d'Orsay se sont réunis à la Mairie, sous la présidence du Maire.

Étaient présents: M. Fournier maire, Charton Égros Adjoint, Formé, Gégère, Eroux, Crichon, Curtin, Buisson, Seltier, Evande, Broué, Galand, Solais, Colin  
Étaient absents: M. Dreu et Comar.  
M. Broué, élu Secrétaire, fait lecture <sup>exquis</sup> du procès-verbal de la précédente séance lequel est adopté sans observation.

Ordures ménagères - M. le Maire communique au Conseil, un marché de gré à gré qui a été passé avec M. Gabriel, Entrepreneur à Orsay, pour l'enlèvement des boues ménagères et pour industrielles et herbes provenant du nettoyage des trottoirs, à faire en 1920. Le prix de cet enlèvement est fixé à 4900<sup>+</sup> et vote les crédits nécessaires sur les fonds libres de 1920.  
Le Conseil l'approuve dans tout son ensemble et invite M. le Maire de le permettre à l'approbation de Monsieur le Préfet. En raison des circonstances actuelles et de la hausse continue du prix des salaires et des fournitures, l'Entrepreneur ne veut pas s'engager pour plus d'une année;

Gaz

Eclairage à l'électricité

La municipalité se trouve donc, dans l'impossibilité de procéder à une adjudication. Le Conseil accepte la substitution de l'éclairage provisoire à l'électricité, et renvoie à la commission d'éclairage et des finances, l'étude pour la suppression du traité d'éclairage au gaz, avec la compagnie de La Réunion.

Le rapport sur cette question, établi par M. Formé est adopté.

Les frais d'installation provisoire de ce nouveau mode d'éclairage sont prélevés sur l'art. 79 du Budget primitif.

Le Conseil est d'avis de fixer ainsi qu'il suit, les prix qui seront alloués aux fosses pour, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1920.

- Fosse d'Adulte - - - - - 12<sup>+</sup>
- id - Indigent - - - - - 8<sup>+</sup>
- id - Enfants - - - - - 8<sup>+</sup>
- id - Indigent - - - - - 5<sup>+</sup>
- id - ordinaire en caveau 12<sup>+</sup>
- Fosse d'Enfant sur plus des 2<sup>me</sup> - - - - - 15<sup>+</sup>
- Exhumation adulte - - - - - 20<sup>+</sup>
- id - Enfant - - - - - 12<sup>+</sup>
- id - dans un caveau - - - - - 5<sup>+</sup>
- Exhumation d'un corps dans un caveau 5<sup>+</sup>
- id - dans le caveau provisoire 5<sup>+</sup>

Employés municipaux

En raison des circulaires préfectorales et de la cherté de vie toujours croissante.

Le Conseil fixe ainsi qu'il suit, le traitement mensuel des employés municipaux <sup>à partir du 1<sup>er</sup> Jan. 1920</sup>

- Secrétaire de la Mairie - - - - - 300<sup>+</sup>
- Secrétaire Adjoint - - - - - 120<sup>+</sup>
- Portiers - - - - - 300<sup>+</sup>

et compris l'indemnité de résidence et de résidence

Orde de l'école maternelle - - - - - 150<sup>+</sup>

Enfants Gicquel

Le Conseil décide que M. Gicquel fasse l'engagement nécessaire, auprès de l'Administration, pour le placement de ses deux enfants.

Service médical

Sont admis, en raison de leur situation

interessante, au service medical gratuit pour 1920. M. Monvoisin, domicilié Rue des 3 fermes, et l'enfant Sautereau.

Subvention  
à l'œuvre des Nulés

Des nulés d'Orsay étant reliés à la section de Salaiseau, le Conseil regrette de ne pouvoir faire droit à la demande présentée par M. Coutard, Secrétaire.

Communication

Acte est donné à M. le Maire de la communication de la lettre de Monsieur le Préfet, par laquelle il envoie ses compliments pour la nouvelle municipalité.

Prix du Gaz

Le Conseil accepte la proposition de la Cie du Gaz de Salaiseau, portant le prix du mètre cube à 0.55, provisoirement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1920 jusqu'à nouvel ordre, et prie la compagnie, en raison des nombreuses plaintes des habitants, d'améliorer la qualité du Gaz.

Lecture faite, les Membres présents ont signé.

*(Signatures)*  
M. Courtois, M. Dolac, M. Espinasse, M. Buisson, M. Galand, M. H. H. H., M. L. L., M. P. P.

Seance du 25 janvier 1920.

Convocations.

Du mercredi 21 Janvier 1920  
Convocation du Conseil municipal, pour le dimanche 25 Janvier présent mois, à 9 h. du matin, à la Mairie, à l'effet de délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Maire  
*(Signature)*  
M. Courtois